



# Anael Paie iSeries RGPD

Droit à l'oubli et Portabilité des données  
personnelles et Résumé des contrôles

Documentation

---

## © Copyright 2025 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version doc : Anael Paie iSeries, révision 2.0

Auteur : LCO

Date de publication : avril 11, 2025

Code du document : RGPD v7.0

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Périmètre du document .....	6
Documents liés .....	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1 RGPD sur Anael Paie iSeries .....</b>	<b>7</b>
Généralités.....	7
<b>Chapitre 2 Portabilité des données.....</b>	<b>9</b>
Principe .....	9
Liste des données exportées.....	9
Dossier salarié, fichiers PPE1P PPE10P et PPE20P .....	9
Les enfants, fichier PPE24P .....	11
Référence bancaires, fichier PPE2P .....	12
Pension d'invalidité, fichier PPE4P .....	12
Carte de travail, permis de séjour, fichier PPE5P.....	13
Ecrans libres, à sélectionner .....	13
Traitement des exports des données personnelles .....	13
<b>Chapitre 3 Droit à l'oubli .....</b>	<b>15</b>
Gestion du droit à l'oubli .....	15
Principe.....	15
Epuraton d'un salarié .....	15
Détail des fichiers épurés .....	15
<b>Chapitre 4 Résumé des contrôles.....</b>	<b>21</b>
Accessibilité .....	21
Rectification .....	21

Droit à l'oubli .....	21
Droit à la portabilité.....	21
Prise de décision automatisée .....	21
Consentement .....	22
Sécurité.....	22

## À propos de ce manuel

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, en anglais GDPR General Data Protection Regulation) s'appliquera le 25 mai 2018 dans toute l'Europe sans qu'il soit nécessaire que chaque pays transcrive le texte dans son droit national. Il ne s'agit pas d'une loi mais d'un règlement communautaire. La particularité du règlement européen est qu'il est d'effet direct dans la loi nationale, contrairement à une directive européenne.

Le RGPD s'articule autour de deux axes principaux

- Le renforcement des droits pour les personnes
- De nouvelles obligations pour les entreprises

Jusqu'ici – depuis la loi française de janvier 1978, et un texte de l'UE datant de 1995 – on était dans un processus de déclaration et d'autorisation.

Le responsable du traitement – c'est-à-dire celui qui détermine les moyens et la finalité du traitement (et pas forcément celui qui le faisait ; à savoir le sous-traitant) – devait réaliser des formalités préalables auprès du CNIL).

Avec le RGPD, on passe dans une autre logique de responsabilisation (*Accountability* en anglais) : il appartient désormais au responsable du traitement de prendre toutes les mesures requises pour garantir la conformité dudit traitement. Il doit par ailleurs être en mesure de le démontrer, en cas de contrôle de la CNIL par exemple.

Le responsable du traitement est maintenant considéré comme un acteur économique responsable. C'est à lui de prendre les mesures techniques et organisationnelles visant à garantir le respect de la réglementation. Il n'a plus à déclarer son traitement, ni à solliciter une autorisation préalable. En revanche, il se doit de tout documenter.

## Public concerné

Responsable de Traitement Anael Paie iSeries

# Périmètre du document

Anael Paie iSeries V7R0

## Documents liés

*RGPD\_AnaelPaieiSeries\_v7.pdf - Inventaire des données à caractère personnel, traitements et principes de sécurité*

*JPAM iSeries – Gestion de la confidentialité*

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1 <sup>er</sup> juin 2018	R&D	Création du document
	12 juin 2018	LCO	Réalisation
1.1	10 juillet 2018	Spi	Ajout sections Consentement et Sécurité dans le chapitre Résumé des contrôles.
2.0	09 avril 2025	JLI, TLE	Mise à jour pour Anael Paie iSeries v7.0.

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le [Portail Clients Infor](https://customerportal.infor.com/csmcore) à cette adresse : <https://customerportal.infor.com/csmcore>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

# Chapitre 1      RGPD sur Anael Paie iSeries

## Généralités

La gestion des données personnelles intitulée **RGPD** concerne le progiciel Anael Paie iSeries.

Le RGPD repose sur une cartographie des données personnelles très détaillée qui permet à l'entreprise :

de recenser les données à caractère personnel exploitées dans son système d'information, et de connaître qui les exploite et comment. Chaque donnée à caractère personnel doit être classifiée dans chaque table (Etat civil, coordonnées, identification ...). Cette classification vous est présentée dans le document *RGPD\_AnaelPaieiSeries\_v7.pdf*.

- de créer un « Export individuel ». Ce traitement permet d'exporter pour chaque collaborateur les différentes tables qui contiennent les données à caractère personnel qu'il a fournies à l'entreprise. Ce traitement vous est présenté dans le chapitre 2 de ce document.
- d'assurer un droit à l'oubli en permettant la suppression de certaines données de manière sécurisée. L'implémentation de ce droit à l'oubli dans Anael Paie iSeries vous est présentée dans le chapitre 3 de ce document.
- d'assurer la sécurité des données à caractère personnel via une gestion des droits d'accès à la base de données, et d'assurer un contrôle strict des traitements qui exploitent les données à caractère personnel. Les outils concernant cette sécurité vous sont inventoriés dans le document *RGPD\_AnaelPaieiSeries\_v7.pdf*.

L'objectif de ces fonctionnalités est de permettre au délégué à la protection des données, prévu par le texte du RGPD, de trouver aisément les informations dont il a besoin pour répondre aux sollicitations de l'autorité compétente.



## Chapitre 2 Portabilité des données

### Principe

Dans le cadre du « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), Anael Paie iSeries permet d'exporter les données personnelles d'un matricule.

Lors du traitement de la demande, l'export individuel d'un matricule génère des fichiers au format csv. Ces fichiers contiennent les données listées ci-après.

Rappelons que l'export individuel des données personnelles d'un matricule peut être lancé sur demande de la personne concernée ou à la demande du « Délégué à la protection des données » de l'entreprise.

### Liste des données exportées

#### Dossier salarié, fichiers PPE1P PPE10P et PPE20P

Nom de zone	Nom de colonne	Description
FCODNL	INTITULE	Code nom
FNOM	NOM	Nom
FPRE	PRENOM	Prénom
FNJF	NOM_DE_FAMILLE	Nom de jeune fille
FPSEUD	PSEUDONYME	Pseudonyme
FPREUS	PRENOM_USAGE	Prénom d'usage
FADR11	AD_1_LIGNE1	Adresse 1 ligne 1
FLIEU	AD_1_LIGNE2	Adresse 1 ligne 2
FCPOS1	AD_1_CD_POSTAL	Adresse 1 code postal

---

FVILLE	AD_1_VILLE	Adresse 1 ville
FBURDI	AD_1_BUR_DISTRIBUTEUR	Adresse 1 bureau distributeur
FA1PAL	AD_1_PAYS	Adresse 1 pays
FTEL2	TELEPHONE_1	Téléphone 1
FTEL3	TELEPHONE_2	Téléphone 2
FTEL4	TELEPHONE_3	Téléphone 3
FNAAMJ	DATE_NAISSANCE	Date de naissance année mois jour
FNAVI	VILLE_NAISSANCE	Ville de naissance
FNADE	DEPT_NAISSANCE	Département de naissance
FNAPAL	PAYS_NAISSANCE	Pays de naissance
FNANAL	NATIONALITE	Nationalité
FNSS	N_SS	N° de sécurité sociale
FSITFL	SIT_FAMILLE	Situation de famille
FNBNF	ENF_A_CHARGE	Nombre enfants à charge
FNBPER	PERS_A_CHARGE	Nombre personne à charge
FNBEBT	ENF_A_CH_BTP	Nombre enfants BTP
FNBN2	NB_ENFANT	Nombre enfants
FADR12	AD_2_LIGNE1	Adresse 2 ligne 1
FLIEU2	AD_2_LIGNE2	Adresse 2 ligne 2
FCPOS2	AD_2_CD_POSTAL	Adresse 2 code postal
FVILL2	AD_2_VILLE	Adresse 2 ville
FBURD2	AD_2_BUR_DISTRIBUTEUR	Adresse 2 bureau distributeur
FA2PAL	AD_2_PAYS	Adresse 2 pays
F20USR	UTILISATEUR_SSE	Utilisateur
F20PWD	MOT_DE_PASSE_SSE	Mot de passe
F20EM1	COURRIEL_1_SSE	e-mail 1
F20EM2	COURRIEL_2_SSE	e-mail 2

---

## Les enfants, fichier PPE24P

Ce fichier contient de 0 à n enregistrements pour un matricule.

Nom de zone	Nom de colonne	Description
F24CHP	A_CHARGE_PAIE	A charge paie
F24CHM	A_CHARGE_MUT	A charge mutuelle
F24NOM	NOM_DE_FAMILLE	Nom de famille
F24PRE	PRENOM	Prénom
F24SEX	CODE_SEXE	Code sexe
F24DTN	DT_NAISSANCE	Date de naissance
F24VIN	VILLE_NAISSANCE	Ville naissance
F24DPN	DEP_NAISSANCE	Département naissance
F24PAN	PAYS_NAISSANCE	Pays naissance
F24NAN	NATIONALITE	Nationalité
F24DTD	DT_DECES	Date décès
F24NIR	N_SS	N.I.R
F24CSS	CLE_SS	Clé N.I.R
F24ADS	ADR_IDEM_SALARIE	Adresse idem salarié
F24AD1	AD_EN_LIGNE1	Adresse 1
F24AD2	AD_EN_LIGNE2	Adresse 2
F24AD3	AD_EN_LIGNE3	Adresse 3
F24CPO	AD_EN_CD_POSTAL	Code postal
F24VIL	AD_EN_VILLE	Ville
F24PAY	AD_EN_PAYS	Pays adresse
F24CM1	COMMENTAIRE_1	Commentaire 1
F24CM2	COMMENTAIRE_2	Commentaire 2

## Référence bancaires, fichier PPE2P

Ce fichier contient de 0 à n enregistrements pour un matricule.

Nom de zone	Nom de colonne	Description
FBENEF	BENEFICIAIRE	Nom du bénéficiaire
FBANQU	CD_BANQUE	Code banque
FGUICH	CD_GUICHET	Code guichet
FLGUIC	LIBELLE_GUICHET	Libellé guichet
FCOMPT	N_COMPTE	N° compte bancaire
FRIB	CLE_RIB	Clé RIB
FIBANP	IBAN_PAYS	IBAN Code pays
FIBANC	IBAN_CLE	IBAN Clé
FIBANN	IBAN_COMPTE	IBAN Compte
FBIC	IBAN_BIC	Code BIC

## Pension d'invalidité, fichier PPE4P

Ce fichier contient de 0 à n enregistrements pour un matricule.

Nom de zone	Nom de colonne	Description
FPNCO D	CD_PENSION	Code pension, catégorie du bénéficiaire
FPNCLB	CAT_PENSION	Libellé catégorie du bénéficiaire
FPEAMJ	DATE_PENSION	Date début pension année mois jour
FPCTNE	NAT_PLACEMENT_ANTERIEUR R	Nature placement antérieur
FPNTIP	TAUX_INCAPACITE	Taux d'incapacité
FPFAMJ	FIN_VALIDITE	RQTH fin de validité année mois jour
FPRAMJ	DATE_DECISION	Date décision année mois jour

FPRHLD	DUREE_DECISION	Durée de la décision
FPAIDE	AIDE_EMPLOI	Aide à emploi
FPCHLD	EMB_CHOMEUR	Embauche d'un chômeur longue durée

## Carte de travail, permis de séjour, fichier PPE5P

Ce fichier contient de 0 à n enregistrements pour un matricule.

Nom de zone	Nom de colonne	Description
F05OCC	TYPE_CARTE	Type carte
F05CLB	LIBELLE_CARTE	Libellé type de carte
FNUMSE	NUM_CARTE	N° carte séjour
FDVAMJ	DEBUT_VALIDITE	Début validité année mois jour
FFVAMJ	FIN_VALIDITE	Fin de validité année mois jour
FAUTDE	AUTORITE_DEPT	Autorité département
FAUTOR	AUTORITE_DELIV	Autorité délivrante
FDDAMJ	DATE_DELIVRANCE	Date de la délivrance année mois jour

## Ecrans libres, à sélectionner

Tous les champs des écrans sont exportés. L'entête colonne correspond au texte du champ.

## Traitement des exports des données personnelles

### Dossier salarié>RGPD-Portabilité des données.

1. Choisir l'option Portabilité des données.

Saisir obligatoirement le code d'accès, le matricule, le chemin du répertoire destinataire des fichiers.

Saisir de zéro à cinq fichiers « écran libre » à exporter.

Pour chaque matricule exporté, les fichiers générés au format .csv auront tous une racine identique. Cette racine est structurée comme suit : EXP + société et matricule + nom du fichier + Date et Heure.CSV.

Les données exportées dans le fichier intitulé PPE1P, regroupe les données des fichiers PPE1P, PPE10P et PPE20P.

Exemple :

EXP\_003030001\_ETAT-CIVIL\_20180615150000.csv

EXP\_003030001\_REF-BANQUE\_20180615150000.csv

EXP\_003030001\_PENSION\_20180615150000.csv

## Chapitre 3 Droit à l'oubli

### Gestion du droit à l'oubli

#### Principe

Dans le cadre du « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), Anael Paie iSeries permet de traiter les demandes de droit à l'oubli des anciens matricules.

Le droit à l'oubli est traité par l'épuration des données lorsque celles-ci peuvent être supprimées sans occasionner d'incohérences dans la base de données.

#### Epuration d'un salarié

**Dossier salarié>Epuration>Epuration d'un salarié.**

#### Détail des fichiers épurés

Fichier	Description
PPE1P	Personnel - Renseignements généraux
PPE2P	Personnel - Références bancaires
PPE3P	Personnel - Paramètres paie
PPE4P	Personnel - Pensions
PPE5P	Personnel - Etrangers
PPE6P	Personnel - Rubriques permanentes
PPE7P	Personnel - Historique carrière

Fichier	Description
PPE8P	Personnel - Tops
PPE9P	Personnel - Personnel antérieur
PPE10P	Personnel - Compléments de PPE1P
PPE11P	Personnel - Répartition bancaire
PPE20P	Personnel - Gestion @Internet - Informations
PPE21P	Personnel - Gestion @Internet - Cycles
PPE23P	Personnel - Contrats Prévoyance
PPE24P	Personnel – Les enfants
PPE0P	Personnel - Matricule en cours de création
ZVnn	Personnel – Ecrans libres
PPHIP	Personnel - Historisation
PPANP	Personnel - Anticipation des zones
MACUMP	Congés - Cumuls congés
MADECP	Maladie - Fichier Déclaration maladie
MADROIP	Maladie - Historique des droits
MAPOINP	Maladie - Fichier des pointages maladie
MAREFP	Maladie - Déclaration SS - Salaire de référence
MARUBRP	Maladie - Fichier des rubriques Maladie
MASAIP	Maladie - Saisie date à date
MATDEP	Maladie - AT Déclaration AT
MA01P	Références - Semaines standards
MA06P	Maladie - Paramétrage - Traitements
MA07P	Maladie - Paramétrage - Mode de calcul des droits
MA08P	Maladie - Conditions particulières
MA20P	Congés - Paramétrage
MA21P	Congés - Paramétrage - Pointages/rubrique
MA21IP	e-Sysper - Tableau des natures de congé
MA23P	Self service RH - Compteurs de soldes
MA12P	Références - Calendrier
MA12AP	Références - Calendrier - Semaines standards

Fichier	Description
MA12MP	Calendrier annuel / matricule
PABULP	PLAN ACOMPTE - Bulletin de paie (En-tete)
PACCRP	PLAN ACOMPTE - Rubriques calculées
PACOP	PLAN ACOMPTE - Code acompte par matricule
PATT1P	PLAN ACOMPTE - Règlement 1
PATT2P	PLAN ACOMPTE - Règlement 2
PBULIP	e-Sysper - Bas bulletin rubriques congés
PBULP	PAIE - Bulletin de paie (En-tete)
PCASP	PAIE - Les assiettes de paie
PCCRP	PAIE - Rubriques calculées
PCDRP	PAIE - Rubriques dépouillées
PCTPP	PAIE - Mémorisation pointages
PHIRP	Historique - Indemnités
PHPAP	PAIE - Historique de paie
PHPBP	PAIE - Historique de paie - Compteurs
PHRRP	Historique - Rubriques exceptionnelles
PMIRP	Mouvement - Indemnités
PMP1P	Mouvement - Pointages
PMRRP	Mouvement - Rubriques
PRUBCP	Les rubriques cumulées
CAL57P	Calcul de paie - Etat de ctl - Rubriques calculées
PRUBFDP	Les rubriques fiscales par rubrique (détail mat)
PRUBFMP	Les rubriques fiscales par matricule payé
PR56P	Table paie 56 - Textes associés aux bulletins
PSBULP	PLAN SIMULATION - Bulletin de paie entête
PSCCRP	PLAN SIMULATION - Rubriques calculées
PSCOP	PLAN SIMULATION - Code acompte par matricule
PSTT1P	PLAN SIMULATION - Règlement 1
PSTT2P	PLAN SIMULATION - Règlement 2
PTAP	Règlement - Acompte du mois M-1

Fichier	Description
PTA1P	Règlement - Acompte
PTA2P	Règlement - Acompte
PTT1P	Règlement - Paie
PTT2P	Règlement - Paie
PBULHIP	PAIE - Historique bulletin de paie (En-tête)
PBULHMP	PAIE - Historique bulletin de paie (Message)
PCURP	PAIE - Rubriques cumuls
PREPCUP	Fichier des reprises de cumuls
PANCP	ANALYTIQUE - Cumul dénombrement analytique
PANDP	ANALYTIQUE - Dénombrement analytique
PANTP	ANALYTIQUE - Totalisateurs historisés
PBVAP	ANALYTIQUE - Bordereaux analytiques
PBVADP	ANALYTIQUE - Prépa bordereaux analytiques
PBVATPP	ANALYTIQUE - Prépa bordereaux analytiques total
PMANP	ANALYTIQUE - Mouvements analytiques
PASIMP	Attestation ASSEDIC IS
PASSP	Attestation ASSEDIC
PATAP	Attestation ASSEDIC - Nouvel agrément
INTEM1P	INTEMPERIES - Fichier Etat-civil
INTEM2P	INTEMPERIES - Fichier Intempéries extraites
INTEM5P	INTEMPERIES - Fichier Intempéries générées
INTEM6P	INTEMPERIES - Fichier Intempéries générées DADS-U
VLUBRMP	VLU - B.R.C - Entête détail par matricule
PCPB1P	CP BTP - Etat civil
PCPB2P	CP BTP - Périodes de présence
CRCETP	DADS CRC - Pré DADS Etat-civil matricule
CRCM1P	DADS CRC - Pré DADS Détail matricule
PRET1P	CNRO - Retraites - Etat civil
PRET2P	CNRO - Retraites - Périodes de présence
PDS04P	TDS - Préparation - Historique matricules à risque

Fichier	Description
PDS1P	TDS - Préparation - Etat civil
PDS2P	TDS - Préparation - Etablissements
PDS3P	TDS - Préparation - Risque
INRLPP	Intéressement - Lettres
INRLSP	Intéressement - Liste pour intéressement
INRRCP	Intéressement - Résultat calcul
PITT1P	Règlement - Intéressement
PITT2P	Règlement - Intéressement
PPARP	Participation - Montant participation par salarié
PPTT1P	Règlement - Participation
PPTT2P	Règlement - Participation
DA03P	DADSU - Les populations
DA06P	DADSU - Les paramètres prud'homaux
DA07P	DADSU - Les populations - Prévoyance
DAE20P	DADSU - Attestation Pôle emploi
DS03P	DSN - Les populations
DS07P	DSN - Les populations - Prévoyance
DU12P	DUCS IRC - Les populations



## Chapitre 4    Résumé des contrôles

### Accessibilité

Le Responsable de Traitement peut accéder aux données personnelles de la personne concernée et lui fournir les informations le concernant.

### Rectification

Le Responsable de Traitement peut accéder aux données personnelles de la personne concernée pour compléter ses informations ou procéder à la rectification des inexactitudes.

### Droit à l'oubli

Le Responsable de Traitement peut procéder au traitement tel que décrit dans le présent document.

Il appartient au Responsable de traitement de s'assurer d'un éventuel délai légal de conservation des données concernées, et de ne procéder à l'effacement définitif des données qu'une fois ce délai atteint.

### Droit à la portabilité

Le Responsable de Traitement peut procéder au traitement tel que décrit dans le présent document.

### Prise de décision automatisée

Il n'y a pas de prise de décision automatisée ou de profilage.

## Consentement

Il n'y a pas de recueil de consentement autres que celui relatif au bulletin de paie dématérialisé. Les traitements effectués sont liés à la licéité du traitement, et il n'y a pas de traitement de données à caractère personnel pour d'autres finalités que celles pour lesquelles les données à caractère personnel ont été collectées initialement.

## Sécurité

Les principes de sécurité inhérents au produit sont décrits et expliqués dans le document « *Infor Anael Paie iSeries – RGPD – Inventaire des données personnelles, traitements et sécurité* » présente dans InforXtreme (rubrique Administrateur).

La mise en place des mesures appropriées est sous la responsabilité du Responsable de Traitement.